



**Organisation  
mondiale de la Santé**

BUREAU RÉGIONAL DE L'

**Afrique**

AFR/RC60/PD/1

11 mai 2010

**COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE**

**ORIGINAL: ANGLAIS**

Soixantième session

Malabo, Guinée équatoriale, 30 août – 3 septembre 2010

Point 12.1 de l'ordre du jour provisoire

## **ACCÈS UNIVERSEL AUX SOINS OBSTÉTRICAUX ET NÉONATALS D'URGENCE**

### **Discussions en panel**

#### **SOMMAIRE**

	<b>Paragraphes</b>
CONTEXTE .....	1–3
OBJECTIFS .....	4
RÉSULTATS ATTENDUS .....	5
TABLE RONDE .....	6–7

#### **ANNEXE**

	<b>Page</b>
Orientations pour la conduite de la séance.....	3

## CONTEXTE

1. Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) 4 et 5, fixés par les Nations Unies, visent à réduire de deux tiers la mortalité infantile et de trois quarts la mortalité maternelle entre 1990 et 2015. L'OMD 5 est celui au titre duquel les progrès les plus faibles ont été réalisés jusqu'à présent. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de porter à 5,5 % le taux annuel moyen de réduction de la mortalité maternelle. En Afrique subsaharienne, ce taux se situait à 0,1 % entre 1990 et 2005. Dans la Région africaine, plus de 270 000 femmes et plus de 1,12 million de bébés meurent chaque année de causes évitables au cours de la grossesse, lors de l'accouchement, ou pendant la période du postpartum.<sup>1</sup>

2. Quarante-deux États Membres ont adopté la Feuille de route pour accélérer la réalisation des OMD relatifs à la santé maternelle et néonatale en Afrique. Toutefois, dans la plupart des pays, la cadence de la mise en œuvre de cette feuille de route demeure très lente. Le taux des accouchements assistés par des personnels de santé qualifiés demeure faible, soit 46 %, et 12 % seulement des femmes enceintes ayant besoin de soins obstétricaux d'urgence les reçoivent effectivement.<sup>2</sup> Les femmes enceintes sont encore confrontées à des barrières d'ordre géographique, socioculturel et financier qui entravent leur accès à des soins de santé de qualité.

3. Les discussions en panel constituent un forum permettant de déterminer comment assurer au mieux l'accès universel à des soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU) de qualité, dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Ouagadougou sur les Soins de Santé primaires et les Systèmes de Santé.<sup>3</sup>

## OBJECTIFS

4. Les objectifs visés sont les suivants :

- a) Partager les expériences des pays dans la mise en œuvre de la Feuille de route et l'amélioration de l'accès aux soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU).
- b) Recenser les principales barrières entravant l'accès aux SONU.
- c) Discuter des moyens d'éliminer les barrières entravant l'accès à des SONU dispensés à temps et efficaces.
- d) Formuler des recommandations pour l'accès universel à des SONU de qualité.

---

<sup>1</sup> Mortalité maternelle en 2005: estimations établies par l'OMS, l'UNICEF, l'UNFPA et la Banque mondiale. Genève: OMS; 2008.

<sup>2</sup> Organisation mondiale de la Santé, UNFPA, UNICEF et AMDD. Suivi des soins obstétricaux d'urgence : Directives, Genève: OMS; 2009.

<sup>3</sup> Déclaration de Ouagadougou sur les Soins de Santé primaires et les Systèmes de Santé : Améliorer la santé en Afrique au cours du nouveau Millénaire.

## RÉSULTATS ATTENDUS

5. Les résultats attendus des discussions en panel sont les suivants :
  - a) Les expériences en matière de SONU auront été partagées.
  - b) Les barrières entravant l'accès aux SONU et les moyens de les éliminer auront été recensés.
  - c) Les recommandations pour l'accès universel à des SONU de qualité, dans le contexte de la Déclaration de Ouagadougou et de la Déclaration d'Alger,<sup>4</sup> auront été formulées.

## DISCUSSIONS EN PANEL

### 6. Intervenants proposés

- a) Président : Ministre de la Santé de l'Angola;
- b) Co-Président : Ministre de la Santé de l'Afrique du Sud;
- c) Burkina Faso : Partage de l'expérience du pays;
- d) Sri Lanka : Partage de l'expérience du pays;
- e) Société africaine de Gynécologie et Obstétrique : Présentation d'un exposé.

### 7. Ordre du jour provisoire

- a) Mot d'ouverture et présentation des intervenants (5 minutes) : Président
- b) Burkina Faso : expérience dans Le passage à l'échelle des SONU (10 minutes)
- c) Sri Lanka : expérience dans l'accélération de la réalisation des OMD 4 et 5 (10 minutes)
- d) SAGO : «Contribution des institutions de formation et des associations professionnelles aux SONU» (10 minutes)
- e) Discussions (60 minutes)
- f) Recommandations et mot de clôture (15 minutes).

---

<sup>4</sup> Cadre pour la mise en œuvre de la Déclaration d'Alger.

**ANNEXE**

**ORIENTATIONS POUR LA CONDUITE DE LA SÉANCE**

Le Président présente les intervenants et introduit les discussions en panel. Dans sa déclaration liminaire, il rappelle les objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé, ainsi que la Déclaration de Ouagadougou sur les Soins de Santé primaires et les Systèmes de Santé. Puis, il présente succinctement le contexte, en faisant ressortir les objectifs visés, les résultats attendus, la méthode de travail, y compris la durée des interventions et des discussions.

**Orientations pour les discussions**

Chaque intervenant a droit à sept (7) minutes. Les intervenants sont invités à faire preuve de concision et à privilégier les réalisations tangibles, les principaux défis, et ce qu'ils considèrent comme les meilleures pratiques pouvant être partagées avec les autres pays.

Après les exposés, le Président ouvre les discussions qui durent 45 minutes, tout en veillant à ce que ces discussions portent essentiellement sur les objectifs visés, c'est-à-dire sur les réponses aux questions suivantes :

- a) Quels sont les principaux défis et barrières entravant l'accès aux soins obstétricaux et néonataux d'urgence ?
- b) Quelles sont les meilleures approches pour relever ces défis ?
- c) Quelles sont les principales recommandations à formuler pour garantir l'accès universel à des soins obstétricaux et néonataux d'urgence de qualité, dans le contexte de la Déclaration de Ouagadougou et de la Déclaration d'Alger ?

Les discussions sur chaque question durent 15 minutes, puis le Président en fait la synthèse.

À la fin de la séance, le Président conclut en faisant ressortir les principales mesures et recommandations proposées par les participants.